

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, , G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de S GENEST), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER (proc de A CHARROUD), M CEYSSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE, F CHASSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 18/09/2020

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : P MAISONNEUVE, G DOZ et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Maison de Service Au Public (MSAP) sur la commune de Vallées d'Antraigues-Asperjoc : dépôt des autorisations administratives réglementaires.

Le Président indique qu'en vue de la labélisation de la MSAP au sein du réseau France Service il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement intérieur du bâtiment sis dans les locaux de l'agence Postale de la commune de Vallées d'Antraigues-Asperjoc créer un second espace de confidentialité et réaménager la banque d'accueil au public afin de la rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Il convient par conséquent de déposer une autorisation de travaux en vue de leur réalisation .

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

-D'autoriser le Président à déposer tous documents permettant d'obtenir les autorisations administratives réglementaires nécessaires à des travaux de réaménagement de la MSAP de Vallées d'Antraigues-Asperjoc.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2020

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200924-DEL24092020-03-
DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020